

4.3 PLAN DE ZONAGE

Commune
d'Asnières-sur-seine

Commune
de Saint-Ouen



Approuvé le : 19 octobre 2010
Modifié le : 17 juillet 2012
Mis en compatibilité le : 04 octobre 2012
Mis à jour le : 09 septembre 2013
Mis en compatibilité le : 04 août 2015
Modifié le : 18 décembre 2015
Modifié le : 07 juillet 2016
Modifié le : 28 février 2017
Modifié le : 03 juillet 2018

Modifié le : 16 mai 2019
Modifié le : 23 septembre 2021
Modifié le : 21 mars 2024
Modifié le : 26 septembre 2024

Servitudes d'urbanisme particulières
(cf liste des annexes du règlement du PLU)

Emplacements réservés
pour la réalisation d'équipements collectifs (article L.123.1.1.1° du code de l'urbanisme)
pour la réalisation de logements sociaux (article L.123.2.3 du code de l'urbanisme)

Localisations
(article L.123.2.2 du code de l'urbanisme)
pour la réalisation d'installations d'intérêt général
pour la réalisation de voirie
Pour le projet de désaffectation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 en tréfonds

Protection du patrimoine bâti
Éléments de patrimoine à protéger (article L.123.1.7°)
Monuments historiques

Dispositions réglementaires graphiques
Linière commercial
Filet de hauteur
Marge de recul
Périmètre de 500m de bonne desserte en transports en commun
Secteur de plan masse

Orientations d'aménagement
Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement (cf document n°3 du PLU)

Liste des servitudes d'urbanisme particulières
(article L.123.1.1 du code de l'urbanisme)

N°	Intitulé de la servitude	Désignation	Beneficiaire
1	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
2	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
3	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
4	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
5	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
6	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
7	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
8	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
9	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
10	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
11	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
12	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
13	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
14	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
15	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
16	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
17	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
18	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
19	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
20	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
21	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
22	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
23	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
24	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
25	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
26	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
27	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
28	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
29	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
30	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
31	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
32	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
33	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
34	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
35	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
36	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
37	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
38	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
39	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
40	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
41	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
42	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
43	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
44	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
45	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
46	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
47	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
48	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
49	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune
50	100 m de recul	Équipement Public Culturel	Commune

Liste des emplacements réservés pour équipements publics
(article L.123.1.1 du code de l'urbanisme)

N°	Désignation	Beneficiaire
1	Équipement socio-éducatif (office culturel de quartier)	Commune
2	Équipement de 5 m de la rue Pierre Bénédict	Commune
3	Aire d'accueil pour les gens du voyage	Commune
4	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
5	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
6	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
7	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
8	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
9	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
10	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
11	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
12	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
13	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
14	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
15	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
16	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
17	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
18	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
19	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
20	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
21	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
22	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
23	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
24	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
25	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
26	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
27	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
28	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
29	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
30	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
31	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
32	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
33	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
34	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
35	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
36	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
37	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
38	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
39	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
40	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
41	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
42	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
43	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
44	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
45	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
46	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
47	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
48	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
49	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune
50	Équipement de 5 m de la rue de la République et de la rue de la Liberté	Commune

Liste des emplacements réservés pour logements sociaux
(article L.123.2.3 du code de l'urbanisme)

N°	superficie terrain (m²)	proportion log social*	localisation adresse
1	425 m²	100%	1017 rue Bonnard
2	320 m²	100%	21 rue Charles Mily
3	496 m²	100%	3436 rue Chance Mily
4	371 m²	100%	15 rue Dr Emile Roux
5	3 421 m²	40%	29 rue Mozart
6	435 m²	100%	9 rue Médéric
7	503 m²	100%	10 rue Petit
8	225 m²	100%	811 rue Fouquet
9	1 273 m²	100%	214 rue Trouillard - 79 Bd Victor Hugo
10	444 m²	100%	18 rue Castellan
11	2947 m²	30%	4450 rue de Steudy
12	410 m²	100%	Impasse de Briqueterie
13	1882 m²	100%	28 Bd Victor Hugo
14	178 m²	100%	8 rue Pierre Cotte
15	483 m²	100%	15 Rue de Asnières
16	14 143 m²	30%	1428 Quai de Clichy

* PCL ou PLUS ou équivalent

0 50 100 150 200 250 m

Perimètre de prévention des risques d'inondation (PPRI)

UC1 - Clichy "Village"
UC2 - Clichy "Haussmannien"
UC3 - Clichy "Faubourg"
UC4 - Clichy "Faubourg" en renouvellement
UE - Compositions urbaines d'ensemble
UEa - Compositions néohaussmanniennes
UEb - Composition "Îlot Bonnet"
UEc - Secteurs "Porte Pouchet/rue Floral" et "Léon Blum"
UEe - Secteur "BIC"
UEf - Secteur "Allées de l'Europe"
UE1 - Composition urbaine "Bac d'Asnières"
UE1a - Secteur de renouvellement
UG - Equipements d'intérêt général
UG1 - Grands services urbains
UG1a - Hôpital Beaujon
UG1b - Port fluvial
UGp - Equipements à rayonnement intercommunal
UGs - Equipements sportifs
UP - Ensembles pavillonnaires
UPa - Secteur d'extension
UH - Pôles d'architecture contemporaine
UI - Secteurs d'activités économiques
Ula - Hauteur plus élevée
UN - Espaces des parcs et jardins
UNa - Parcs et loisirs
UNb - Cimetières
N - La Seine
Secteurs à dominante d'activités économiques

Commune
de Levallois-Perret

Commune
de Paris

La limite de chaque zone située sur l'espace public est définie sur l'axe des voies